

Image not found or type unknown



vote par correspondance

Par **chouffette**, le **23/11/2020** à **23:47**

Pour les copropriétés, je n'ai pas vu (je ne vois pas tout!) de position contre cette procédure avec l'argument qu'il n'y a plus de débat possible, pourtant, en AG de copropriétaires, il y en a!!

Alors si nos légilateurs sont tant partisans de ce type de procédure, pourraient-ils se l'appliquer à l'assemblée